
Séance du 28 mars 2023

N° 16/2023

Acquisition d'un
logiciel de gestion
du cimetière

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET,

Excusées avec pouvoirs : Annie GUILBERT pouvoir à Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

Excusées sans pouvoir : Virginie MARTINS, Fabienne THORRÉE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

Secrétaire de séance : Guillaume PORCHET.

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 29 mars 2023

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Mairie de VILLIERS-en-Plaine
79160 (Deux-Sèvres)

Transmission au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230328-16-2023-DE Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

N° 16 : Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière auprès de la société GESCIME :

Jean-Luc CHARTIER expose : Lors de la réunion du 28 février, le conseil a approuvé le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Comme convenu lors de cette réunion, nous allons détailler les prestations proposées et les avantages pour la commune.

La gestion administrative des sépultures se fait aujourd'hui à partir d'un plan « papier » et d'un tableur excel.

Les risques d'erreurs sont nombreux et il n'y a aucune visibilité sur les concessions arrivant à échéance ni sur celles pouvant être reprises.

La société GESCIME propose la reprise des données du tableur excel datant de 2016, l'intégration de la cartographie papier (pour 1132 emplacements existants et 32 cases columbarium) - l'hébergement du portail citoyen accessible à tous (recherche par exemple d'un défunt à partir du nom... tarifs appliqués, règlement etc...).

La société propose aussi une veille juridique et les formations utiles à la mise en place du logiciel. Un conseil en gestion du cimetière est également prévu.

Rappel du coût auprès de la société GESCIME : 6 200 Euros hors taxes soit 7 440.00 Euros TTC pour la reprise et l'intégration des données, la création du site, les formations de départ.

Annuellement : un contrat de service comprenant : hotline, hébergement du site, conseil en gestion, copies de secours des bases : 569.00 Euros hors taxes - 682.80 Euros TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'offre de la société GESCIME, et autorise Madame le Maire à signer les documents contractuels.

Le secrétaire de séance,

Guillaume PORCHET



Le maire,

Lucy MOREAU

